

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, des documents supplémentaires concernant la révocation de l'hon. *Luc Letellier de St. Just* de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. (*Documents de la Session, No. 18 A.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 42 *Victoria*, première session du quatrième parlement, 1879. (*Documents de la session No. 25.*)

L'ordre du jour pour la comparution à la barre de la Chambre, de *M. John A. Macdonell*, étant lu ;

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Leonard Tilley*, Ordonné, que le dit *M. John A. Macdonell* soit maintenant appelé.

M. Macdonell se présente, en conséquence.

La déclaration faite par *M. Mackenzie*, député du district électoral de *Lambton*, lundi le 12^{me} jour de mai 1879, est alors lue comme suit :

Que, samedi dernier, un individu du nom de *John A. Macdonnell* a fait, étant assis dans cette Chambre, des remarques injurieuses à l'adresse d'un membre de cette Chambre, le représentant de *Shefford*, qui était alors à son siège en Chambre, le traitant de fourbe et d'escroc ; que *M.* le Président ordonna à l'insulteur de quitter la Chambre, mais qu'il y revint néanmoins, alors qu'il fut expulsé par le sergent d'armes ; qu'immédiatement après, le membre pour *Shefford* reçut une lettre écrite probablement par le dit individu, et conçue dans les termes suivants :

“ A l'honorable *L. S. Huntington*, M.P.,

“ MONSIEUR,—Je me propose de déclarer hors de l'enceinte de la Chambre ce que je viens de déclarer. Vous êtes un fourbe et un escroc.

“ *J. A. MACDONELL.*”

M. Macdonell est alors interrogé comme suit :

Par Sir *John A. Macdonald*,—

Avez-vous quelque chose à dire relativement à l'accusation dont il vient d'être donné lecture ?—Je désire faire amende honorable à cette Chambre pour les remarques que j'ai adressées à l'honorable député de *Shefford*.

M. Macdonell reçoit alors l'ordre de se retirer et de se tenir aux ordres de la Chambre.

Sur motion de *M. McCarthy*, secondé par *M. Kirkpatrick*, Résolu, qu'il soit permis à *M. John A. Macdonell* de faire apologie et de s'expliquer comme il le désire.

M. Macdonell est appelé de nouveau, et permission lui est donnée de s'expliquer.

M. Macdonell s'exprime alors dans les termes suivants :

Au Président de la Chambre des Communes du Canada.

M. le Président,—Je désire vous exprimer, en qualité de Président de cette honorable Chambre le sincère regret que j'éprouve d'avoir, dans la soirée du onzième jour de mai dernier, alors qu'il me fut permis courtoisement par cette Chambre d'occuper un siège dans l'enceinte de cette Chambre, violé les privilèges de cet honorable corps en me servant à l'égard de l'un des membres de cette Chambre d'expressions que je n'aurais pas dû employer dans l'enceinte de cette Chambre. Je désire déclarer que mes paroles ne s'adressaient pas au député en question, ni à aucun des membres de cette Chambre, mais à une personne, assise alors à côté de moi sur le siège affecté aux étrangers.

Je n'ai pas eu l'intention, en parlant ainsi, de me faire entendre par le député de *Shefford* ou par aucun membre de cette Chambre, car je n'avais pas le désir d'enfreindre